

À la une

Procédure pénale numérique : on avance

Un nouveau dispositif de communication électronique en matière pénale, PLEX, vient d'être déployé entre avocats et juridictions. Présenté comme provisoire, il constitue à plus long terme l'une des briques du projet de procédure pénale numérique.



© Tierney

Actualité

Le droit de l'environnement est trop éclaté

entretien avec Vincent DELBOS, Delphine AGOQUET et Daniel ATZENHOFFER, IGJ

Doctrines

La loi du 11 mai 2020 validée en urgence par le Conseil constitutionnel

note par Jean-Éric GICQUEL
sous L. n° 2020-546, 11 mai 2020
et Cons. const., 11 mai 2020

Jurisprudence

Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie de la profession d'avocat

sous la direction de Jean VILLACÈQUE

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Alain SAURET

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

• Alexis BUGADA

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

• Christophe FROUIN

Avocat au barreau de Paris, associé, FIDERE Avocats

• Geoffroy DE RAINCOURT

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Abdenbi ALLOUCH, Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Henrik DE BRIER, Bastien BRIGNON, Maëlle LAFON, Pierre LE COHU, Rodolphe MARTINIERE, Géraud MÉGRET, Geoffroy DE RAINCOURT, Vincent ROULET et Sophie SERENO



BON DE SOUSCRIPTION

**UN DROIT « POSITIF »,
UN DROIT DE PROGRÈS**

MÉLANGES EN L'HONNEUR DE
CORINNE SAINT-ALARY-HOUIN



Un droit « positif », un droit de progrès
Mélanges en l'honneur de Corinne Saint-Alary-Houin

Enseignant-chercheur, cette fonction a été pleinement et passionnément exercée par Corinne Saint-Alary-Houin qui a profondément marqué le droit des affaires et au-delà.

De l'Université de Lille, à celle de Nanterre pour s'ancrer ensuite définitivement à l'Université Toulouse Capitole où elle a formé des générations de commercialistes, dirigé de nombreuses thèses et le Centre de droit des affaires, sans oublier la direction de diplômés, sa carrière au service de l'Université lui a ainsi permis d'embrasser toutes les facettes de ce métier avec bonheur et enthousiasme, qu'il s'agisse de s'investir dans les organes de l'Université ou d'assurer la présidence du concours d'agrégation.

Elle a également constamment cherché à nouer des liens avec les milieux professionnels – magistrats, avocats, notaires, administrateurs et mandataires judiciaires – afin de toujours appréhender les enjeux pratiques et de se forger une vision dynamique et ouverte des grandes problématiques du droit des affaires.

Corinne Saint-Alary-Houin, par sa personnalité riche et attachante, a su créer autour d'elle un cercle d'élèves, de collègues et avant tout d'amis qui ont souhaité lui rendre hommage. Ces Mélanges réunissent de nombreuses contributions dans des domaines variés qui sont le témoignage de la reconnaissance, de l'admiration et de l'attachement que chacun lui porte.

Ouvrage réalisé à l'initiative de Gérard Jazottes, Francine Macorig-Venier, Corinne Mascala, Marie-Hélène Monsérié-Bon, Matthieu Poulmarède et Julien Théron

**Prix de souscription aux Mélanges en l'honneur
de Corinne Saint-Alary-Houin : 109 € TTC**

Prix public après parution : 149 €

RENSEIGNEMENTS : 01 46 33 89 85 / Fax : 01 40 51 81 85

Date limite de souscription au tarif préférentiel de 109 € : 30 octobre 2020
Date limite de souscription pour figurer sur la liste des souscripteurs
(imprimée en fin d'ouvrage) : 21 septembre 2020

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage
Mélanges en l'honneur de Corinne Saint-Alary-Houin
Prix de souscription : 109 € TTC Franco

Bulletin à retourner à La Librairie LGDJ, 20 rue Soufflot 75005 Paris

Veuillez indiquer le nom et le titre sous lequel vous souhaitez être mentionné dans la liste des souscripteurs :

.....
.....

Paiement par :

Chèque

Carte Visa

Carte n° :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date d'expiration : | | | | |

Cryptogramme visuel : | | | | |

(3 derniers chiffres au dos de la carte)

Titulaire de la carte :

.....
.....

Signature :

.....
.....

Nom :
Prénom :
Société :
Adresse :
.....
.....
Code Postal : | | | | | | | |
Ville :
Email :

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (Lextenso - La Grande Arche - Paroi Nord 1, Parvis de La Défense - 92 044 Paris - La Défense Cedex) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo-lextenso@staub-associes.com. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services client de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo-lextenso@staub-associes.com et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité :

benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2020

* Prix TTC au n° : 15,32 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 515,61 € TTC
Recueils + table seuls : 495,19 € TTC
Journal, recueil + table : 687,13 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 575 €
Journal, recueil + table : 775 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 216 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La *Gazette du Palais* se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2019, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Procédure pénale numérique : on avance 5
- Prolongation de la détention provisoire : un juge sinon rien 9
- Le droit de l'environnement est trop éclaté
entretien avec Vincent DELBOS, Delphine AGOGUET et Daniel ATZENHOFFER, IGJ 11
- Pour des plaidoiries utiles
libres propos par Rémi CHAINE 14

Doctrine

- La loi du 11 mai 2020 validée en urgence par le Conseil constitutionnel
note par Jean-Éric GICQUEL sous L. n° 2020-546, 11 mai 2020
et Cons. const., 11 mai 2020 16
- Covid-19 et nouvelles mesures pour les entreprises en difficulté :
une tapisserie de Pénélope ?
note par Georges TEBOUL sous Ord. n° 2020-596, 20 mai 2020 19

Jurisprudence

- La saisie pénale : sanction provisoire ?
note par Nicolas CATELAN sous Cass. crim., 4 mars 2020 23
- Google contraint de négocier avec les éditeurs de presse :
quand la loi sur les droits voisins croise l'abus de position dominante
note par Jean-Christophe RODA sous Aut. conc., 9 avr. 2020 26
- BNP Paribas Personal Finance reconnu coupable de pratiques
commerciales trompeuses en raison de son prêt « Helvet Immo »
note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous T. corr. Paris, 26 févr. 2020 30
- Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie
de la profession d'avocat
sous la direction de Jean VILLACÈQUE
avec la collaboration de Bertrand de BELVAL, Daniel LANDRY et Arnaud LIZOP 34
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 44
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 48

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 51

Sous la responsabilité scientifique de
Alain SAURET, Alexis BUGADA, Christophe FROUIN
et Geoffroy DE RAINCOURT